

NORMES EDITORIALES DE LA REVUE

Lire attentivement et respecter scrupuleusement les normes éditoriales. Les propositions de texte ne respectant pas celles-ci seront renvoyées aux auteurs pour remise aux normes.

La mise aux normes, effectuée par les auteurs, réduit le temps de travail pour les éditeurs et le comité éditorial et, par conséquent, les délais de publication.

Pour les Numéros spéciaux

Toute proposition de Numéro spécial ou d'appel à contributions est envoyée aux éditeurs de la revue. Il n'est pas obligatoire d'appartenir au comité éditorial ou scientifique de la revue pour faire une proposition. Cette dernière doit être validée par les éditeurs et le comité éditorial.

Les coordinateurs du Numéro spécial se chargent du suivi éditorial : échanges avec les évaluateurs et les auteurs ; mise aux normes de la revue.

Les coordinateurs du Numéro spécial identifient des auteurs pour les deux rubriques de la revue.

Après une première sélection menée avec les éditeurs et le Comité éditorial, les coordinateurs envoient chaque texte à deux évaluateurs anonymes. L'un des évaluateurs est désigné par le Comité éditorial. Si les deux évaluateurs sont en désaccord, un troisième évaluateur est sollicité par le comité éditorial.

Les éditeurs donnent leur accord final pour publication.

Après accord pour publication, les coordinateurs s'assurent que le/les auteur(s) signent un « contrat de mise à disposition d'une œuvre en ligne ».

Pour les Numéros varia

Toute proposition de texte est envoyée aux éditeurs de la revue. La proposition doit être validée par les éditeurs et le Comité éditorial.

Les éditeurs et le Comité éditorial se chargent du suivi éditorial : échanges avec les évaluateurs et les auteurs ; remaniements de l'article ; mise aux normes de la revue.

Les éditeurs et le Comité éditorial identifient des auteurs pour les deux rubriques de la revue.

Les éditeurs et le Comité éditorial envoient chaque texte à deux évaluateurs anonymes. Si les deux évaluateurs sont en désaccord, un troisième évaluateur est sollicité.

Les éditeurs donnent leur accord final pour publication.

Après accord pour publication, les éditeurs et le Comité éditorial s'assurent que le/les auteur(s) signent un « contrat de mise à disposition d'une œuvre en ligne ».

Détail

Longueur des textes

Entre 6.000 et 8.000 mots pour les articles, comprenant résumés et mots-clefs (en français, anglais et espagnol), notes de bas de page et bibliographie

Entre 3.000 et 4.000 mots pour les textes des rubriques ***Débats & Controverses*** et ***Enseigner & Apprendre***, comprenant notes de bas de page et bibliographie ; il n'y a ni résumés ni mots-clefs pour ces textes

Style typographique

Type de document : Word

Police : Times New Roman

Taille de caractère : 12

Interligne : simple

Aucune mise en page (retour chariot, saut de page, justification de texte...) ni caractères gras

Seuls les mots dans une langue différente de celle du texte sont en italiques

Structuration & niveaux de titre (exemple)

Titre général du texte

Auteur(s) (voir détails ci-dessous)

Date d'envoi du texte

Résumés (voir détails ci-dessous)

Mots-clés (voir détails ci-dessous)

Introduction

1. Titre

1.1. Sous-titre

1.1.1 Sous-sous titre

1.1.2 Sous-sous titre

1.2. Sous-titre

2. Titre

2.1. Sous-titre

2.1.1 Sous-sous titre

2.1.2 Sous-sous titre

2.2. Sous-Titre

Etc.

Conclusion

Bibliographie (voir détails ci-dessous)

Trois niveaux de titre maximum

Ne pas numéroter : Introduction, Conclusion et Bibliographie

Auteur(s)

Prénom, Nom, Affiliation, Fonction, courriel, site [éventuel]

Les informations sont séparées par une simple virgule ; pas de saut de ligne ; pas d'effet de style ; pas de point après le mail ; pas de point après les sites ; courriel et lien du site désactivé

Exemple :

Lindsey Wiltherness, Université de la Caraïbe et des Antilles, Laboratoire d'anthropologie sociale et culturelle, de linguistique et d'archéologie (LALLA), chargée de recherche, Martinique, lindfred@cara.org, <http://anthropo.ling.archeo.univ-mart>

Résumés

Résumé en français, en anglais et en espagnol

Maximum 10 lignes pour chaque résumé

Titre de l'article traduit dans les deux langues qui ne sont pas celles du texte

Mots-clés

Maximum 5 mots-clés (français, anglais, espagnol) avec une virgule entre chaque mot

Majuscule au premier mot seulement

Pas de point après les mots-clés

Exemple : Mots clés : Alimentation, rituel, contrôle social, Bolivie

Notes de bas de page

Les notes de bas de page apparaissent par ordre numérique (1, 2, 3...) dans la même taille de caractères et Police que le texte (Times New Roman 12)

Pas plus de 15 notes de bas de page

Une même note ne doit pas dépasser cinq lignes

Citations

Le style typographique des signes est de type français

Exemple 1 : « ... » et non "..."

Exemple 2 : « '...' » et non « « ... » » ou « "... » »

Les citations d'auteur(s) de moins de cinq lignes sont entre guillemets dans le texte et sont suivies des références de l'auteur, de la date de la publication citée et de la pagination ; le tout entre parenthèses

Exemple : « ... » (Douglas 1969 : 234)

Les citations d'auteur(s) de plus de cinq lignes forment un nouveau paragraphe entre guillemets suivi des références de l'auteur/des auteurs, de la date de la publication citée et de la pagination ; le tout entre parenthèses

Les extraits de journal de terrain et les citations d'entretiens de moins de 5 lignes sont entre guillemets dans le texte et suivis des informations nécessaires

Exemple 1 : (Journal de terrain, lieu, date) à la première occurrence ; puis (JT, lieu, date) par la suite

Exemple 2 : (Nom de l'interlocuteur [ou pseudonyme], lieu, date)

Les citations d'entretiens et les extraits de journal de terrain de plus de 5 lignes forment un nouveau paragraphe entre guillemets et sont suivis des informations nécessaires

Les mots dans d'autres langues que celle du texte sont en italiques, sans parenthèses et sans guillemets. Ils sont suivis de leur traduction dans la langue du texte à la première occurrence seulement

Exemple : *compadrazgo* (parenté rituelle)

Bibliographie

Les références bibliographiques sont placées à la fin du texte, par ordre alphabétique. Les noms des auteurs de la référence citée sont en petites capitales, pas de virgule après le nom de l'auteur ; pas de point après la date de la référence. Seuls les sites web (désactivés) doivent être indiqués en notes de bas de page et ne sont donc pas référencés dans la bibliographie. Les références complètes renvoient uniquement aux auteurs mentionnés dans le texte ou dans les notes de bas de page

Que les références soient en français, en anglais, en espagnol ou dans toute autre langue, les normes sont les mêmes

Ouvrage

HUBERT A. 1986 *L'alimentation dans un village yao de Thaïlande du nord*. Paris : CNRS.

Article

GARINE I. (de) 1969 « Pour une anthropologie de l'alimentation », *L'Homme* IX(4) : 125-126.

Ouvrage collectif ou coédité

AYMARD M., GRIGNON C. & SABBAN F. (eds.) 1993 *Le temps de manger. Alimentation, emploi du temps et rythmes sociaux*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme-Institut National de la Recherche Agronomique.

Chapitre dans un ouvrage collectif

BOULY DE LESDAIN S. 2002 « Alimentation et migration, une définition spatiale », in I. Garabuau-Moussaoui, E. Palomares & D. Desjeux (eds.) *Alimentations contemporaines* (173-189). Paris : L'Harmattan.

Pour les éditeurs des ouvrages collectifs, l'initiale du prénom vient avant le nom (qui est en minuscules).

Article en ligne (désactivé)

FOURNIER T. 2014 « Face à l'injonction diététique, un 'relativisme nutritionnel' en France », consulté le JJ/MM/AAAA, *SociologieS* : <http://sociologies.revues.org/4628>

Numéro spécial

PELICAN M. & JAN HEISS P. (eds.) 2014 « 'Making a future' in contemporary Africa » (numéro spécial), *Journal des Africanistes* 84(1) : 7-19.

Thèse

VENTURA I OLLER M. 1999 « À la croisée des chemins. Identité, rapports à autrui et chamanisme chez les Tsachila d'Équateur », Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Rappel pour les documents en anglais

SEEGER A. 1981 *Nature and society in central Brazil : The Suyu indians of Mato Grosso*. Cambridge MA : Harvard University Press.

EMBER C. & EMBER M. 2005 « Explaining corporal punishment of children : A cross-cultural study », *American Anthropologist* 107(4) : 609-619.

HARRIS M.B. & ROSS E.B. (eds.) 1987 *Food and evolution. Toward a theory of human food habits*. Philadelphia : Temple University Press.

Etc.

Références citées dans le texte

Pour un seul auteur : (Hubert 1986 : 26)

Pour deux auteurs : (Bissen & Peltra 1971 : 27)

Au-delà de deux auteurs : (Johnsson *et al.* 1985 : 341)

Pas de virgule entre le nom et la date. Mettre un insécable avant les deux points (:)

Ne pas écrire « ibid », « supra » ou « infra » mais répéter le nom du/des auteur(s)

Figures, photos et illustrations

Toutes les figures, photos et illustrations doivent être appelées dans le texte et libres de droits.

Exemple : (Figure 1 ci-dessous) »

Figure 1 : Titre (au-dessus de la figure)

Légende, Crédit ou Source (si nécessaire, sous l'illustration)

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE ŒUVRE EN LIGNE

ENTRE :

Élodie RAZY
Université de Liège
Faculté des Sciences Sociales
Faculté des Sciences Sociales – B31
Quartier Agora – Place des Orateurs, 3
B – 4000 Liège

Charles-Édouard de SUREMAIN
Muséum National d'Histoire Naturelle
Département Hommes, Natures, Sociétés
UMR 208 – IRD/MNHN – « Patrimoines Locaux »
57 rue Cuvier - CP 26
F-75231 Paris cedex 05

Ci-après dénommés le « Licencié »

ET

Monsieur/Madame

Domicilié(e-s) à

Ci-après dénommé(e-s), l'« Auteur »

PREAMBULE

À caractère scientifique et universitaire, *AnthropoChildren* est une revue électronique internationale qui édite des articles originaux en anthropologie sociale et culturelle des enfants et de l'enfance. Elle est portée par deux éditeurs, un comité éditorial et un comité scientifique internationaux composés de chercheurs et d'enseignants de diverses universités et institutions de recherche ainsi que de chercheurs indépendants travaillant dans le domaine de l'anthropologie des enfants et de l'enfance. Par ses publications, auxquelles l'accès est volontairement gratuit, elle entend contribuer à la diffusion des travaux en anthropologie des enfants et de l'enfance tant sur la scène publique que scientifique et au développement du dialogue international entre les chercheurs d'une part, et entre les chercheurs et la Cité d'autre part. Diffusée en ligne sur le site « popups.ulg.ac.be », la revue *AnthropoChildren* se compose de numéros édités jusqu'à deux fois par an.

L'Auteur a rédigé en français en anglais ou espagnol une œuvre scientifique (ci-après dénommée l'« Œuvre ») qui, après avoir été soumise aux éditeurs et à deux évaluateurs anonymes (hors textes des rubriques), et éventuellement corrigée pour correspondre aux remarques de ceux-ci, a été acceptée par le Licencié pour publication dans la revue *AnthropoChildren*.

L'Auteur et le Licencié considèrent qu'il est d'intérêt général de permettre un large accès aux articles scientifiques.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la concession au Licencié d'une licence exclusive d'exploitation de l'article intitulé :

(ci-après dénommé « l'Œuvre ») que l'Auteur remet ce jour sur support électronique au Licencié en vue de sa publication dans la revue *AnthropoChildren* et de sa diffusion gratuite en ligne sur le site «<http://popups.ulg.ac.be/AnthropoChildren/>».

ARTICLE 2 : Étendue de la licence

La présente licence confère au Licencié :

- le droit d'une part, de reproduire l'Œuvre, en combinaison ou non avec les œuvres de tiers, aux fins de publication dans la revue *AnthropoChildren* et de diffusion sur le site Internet précisé ci-avant et de l'autre, de la fixer par toute technique sur support électronique/numérique en ligne et sur les serveurs nécessaires à la diffusion ;
- le droit d'établir tout lien hypertexte utile et conforme aux usages à partir ou en direction du site où l'Œuvre est reproduite ;
- le droit de mettre en circulation l'Œuvre sur le réseau Internet à partir du site Internet précité et sur tout autre type de réseaux informatiques ;
- le droit d'adapter l'Œuvre, en particulier la compresser, en vue de son intégration dans la revue *AnthropoChildren* et de sa diffusion en ligne, c'est-à-dire de modifier certains de ses paramètres de présentation, tels que la typographie et le format, la couleur, les contrastes, la taille et les dpi des éléments graphiques.

ARTICLE 3 : Nature de la licence

La licence est concédée pour toute la durée légale des droits d'auteur et pour le monde entier, sans limite territoriale.

Elle est exclusive. Par conséquent, l'Auteur n'a plus le droit d'exploiter personnellement l'Œuvre ni de céder ou donner en licence ses droits à un tiers en vue de sa publication sur tout type de support en ce compris sur support électronique.

ARTICLE 4 : Sous-licence

Le Licencié a le droit d'accorder des sous-licences d'utilisation aux tiers utilisateurs du site « popups.ulg.ac.be » afin que ceux-ci puissent, dans les limites de la présente convention, lire, télécharger et imprimer les œuvres publiées dans la revue *AnthropoChildren*.

Les utilisateurs pourront également établir des liens hypertextes vers les œuvres du répertoire, moyennant le respect des bons usages en matière de création de liens hypertextes.

Ces sous-licences seront concédées pour autant que l'utilisateur s'engage à :

- ne pas utiliser l'Œuvre à des fins commerciales ou en vue d'obtenir une compensation financière ;
- ne pas utiliser l'Œuvre de manière telle que cela nuise à son exploitation sous d'autres formes ;
- indiquer la source en ce compris le nom de l'auteur ;
- ne pas modifier, transformer ou adapter (en ce compris, résumer) l'Œuvre.

ARTICLE 5 : Droits moraux

L'Auteur renonce expressément à invoquer son droit à l'intégrité de l'Œuvre pour s'opposer aux modifications nécessaires à la publication de celle-ci dans la revue *AnthropoChildren* et à son intégration dans un environnement numérique en ligne avec les conséquences liées à l'ergonomie et à la présentation des écrans informatiques.

Le Licencié s'engage toutefois à ne procéder qu'aux modifications strictement nécessaires pour assurer une certaine uniformité dans la mise en page, ce qui signifie que seuls les paramètres de présentation de l'article sont susceptibles d'être modifiés.

Le Licencié garantit par ailleurs le respect du droit de paternité de l'auteur.

Par la conclusion de la présente convention, l'Auteur reconnaît avoir exercé librement son droit de divulgation.

ARTICLE 6 : Rémunération

L'Auteur reconnaît expressément et accepte que la licence des droits d'auteur sur l'Œuvre est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 7 : Garantie

L'Auteur garantit qu'il est titulaire des droits d'auteur donnés en licence dans le cadre de la présente convention.

Il garantit notamment qu'antérieurement à la présente licence, il n'a ni cédé ni donné en licence exclusive à un tiers, tel un éditeur, les droits d'auteur nécessaires à la licence conférée au Licencié dans le cadre de la présente convention.

L'auteur garantit également qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires des titulaires de droits de propriété intellectuelle susceptibles de faire valoir des droits sur l'Œuvre ou sur des éléments repris dans l'Œuvre (photographies, graphiques...).

ARTICLE 7 : Législation applicable et compétence juridictionnelle

La présente convention est soumise au droit belge.

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier la recherche d'une solution amiable, le cas échéant, en recourant à l'arbitrage d'un tiers. Si les parties n'aboutissent pas à un règlement amiable et qu'une procédure judiciaire est engagée, les Cours et tribunaux de Liège sont seuls compétents.

Fait à Liège, le _____ en _____ exemplaires originaux,
chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Madame/Monsieur

Élodie RAZY & Charles-Édouard de SUREMAIN

FICHE D'ÉVALUATION

Titre de l'article

Nom et courriel de l'évaluateur

Date de l'évaluation

1. L'article peut-il être publié ? (rayer les mentions inutiles)

Oui

Oui, avec de légères modifications

Oui, avec d'importantes modifications (voir texte et/ou rapport ci-dessous)

Non

2. Critères d'évaluation

	<i>Ne s'applique pas</i>	<i>Faible</i>	<i>Moyen</i>	<i>Bon</i>	<i>Excellent</i>
<i>Originalité</i>					
<i>Problématique</i>					
<i>Structuration</i>					
<i>Rigueur méthodologique & théorique</i>					
<i>Descriptions & données ethnographiques</i>					
<i>Présentation & Style</i>					
<i>Qualité de l'analyse & de l'argumentation</i>					
<i>Contribution au numéro (si numéro spécial)</i>					
<i>Contribution à l'anthropologie des enfants & de l'enfance</i>					
<i>Contribution au dialogue entre acteurs, société civile & institutions</i>					
<i>Pertinence de la bibliographie</i>					

3. Le titre, les résumés et les mots-clés reflètent-ils le contenu du texte ?

4. Pouvez-vous préciser votre évaluation et suggérer d'éventuelles pistes d'amélioration pour le texte (structuration, problématique, analyse, argumentation, style, syntaxe, bibliographie, figures...) ? Signaler les passages pouvant éventuellement être coupés

5. Il est possible de suggérer des modifications directement dans le texte (utiliser l'option correcteur « anonyme »)